

PSN 2023-2027 : Les mesures de financement forestières

SÉMINAIRE « VALORISATION DU LIÈGE EN CORSE »

PORTO-VECCHIO 18 AVRIL 2024

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Uffiziu di u Sviluppu
Agricu è Rurale di Corsica
Office du Développement
Agricole et Rural de Corse



Les mesures forestières dans le PSN

- ▶ La mesure 73.11 soutien aux entreprises de la filière bois
- ▶ La mesure 73.12 sur les infrastructures forestières et la DFCI
- ▶ La mesure 73.13 sur la sylviculture et l'accueil du public en forêt

Investissements des entreprises de la filière forêt-bois (73.11)

- ▶ Entreprises de l'amont (exploitation)
- ▶ Entreprises de l'aval (1^{ère} transformation)
- ▶ Bois d'œuvre, bois énergie, et liège
- ▶ Taux de 50 à 65% selon type d'investissement ou de bénéficiaire
- ▶ Enveloppe : 3,4 M €



Infrastructures forestières (73.12)

- ▶ Création, amélioration et équipement de la desserte forestière
- ▶ Equipement des forêts en plateforme et abris de stockage et séchage du bois
- ▶ Aménagements structurants pour l'implantation de câble forestier
- ▶ Taux de 80% à 100% pour les projets multifonctionnels (80% pour les forêts publiques)
- ▶ Enveloppe : 1,5 M€



Amélioration des peuplements forestiers (73.13)

- ▶ Travaux sylvicoles pour l'amélioration, la régénération ou la reconstitution des peuplements
- ▶ Travaux connexes (protections, desserte interne, ...)
- ▶ Taux de 80%
- ▶ Coût forfaitaire pour les suberaies
- ▶ Enveloppe : 1M€



Accueil du public en forêt (73.13)

- ▶ Aménagement d'aires d'accueil
- ▶ Création d'itinéraires de randonnée
- ▶ Equipements d'information et de signalétique
- ▶ Communication afférentes
- ▶ Taux de 80%

